



## SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

**Bureau syndical du 21/07/2021**

### **Compte-rendu**

Étaient présents : Dominique COMBAZ, Marc GAUTIER, Alain PERROT, Jean-Louis REYNAUD, Patrick ROULAND.

Étaient excusés : Freddy REY.

Étaient absents : Daniel BATON, Williams DUFOUR

Secrétaire de séance : Alain PERROT.

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

#### **Ordre du jour :**

- Travaux d'aménagement du seuil du Moulin Neuf,
- Délibérations :
  - Achat d'une parcelle à Saint-Geoire-en-Valdaine,
  - Appel à projet eau / amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique du département de la Savoie.
  - Lettre intention 3ème contrat de bassin Guiers, Aiguebelette, Truison, Bièvre (GATB)
- Divers :
  - Date prochain Bureau Syndical,
  - Date prochain Conseil Syndical,
  - Programme d'études préalables au PAPI,
  - Poste chargé mission prévention des inondations

#### **Travaux d'aménagement du seuil du Moulin Neuf**

---

Didier Girard rappelle l'ensemble des travaux réalisés ou en cours de réalisation (maitrise d'ouvrage SIAM) : arasement du seuil sur 1.73 m, mise en mouvement progressive de 10 000 m<sup>3</sup> de matériaux, échancre (passe à canoë), mise en eau du bras secondaire et rivière de contournement avec

- ✓ Système multi-espèces, franchissable par le chabot
- ✓ Pente globale : 3%, avec épis alternés et blocs isolés pour obtenir des zones rapides et des zones de repos
- ✓ Longueur : 95m ; Largeur en pied : 2 m ; talus enrochés
- ✓ Hauteur maximale entre fond et TN : 2 m (terrassement préalable)
- ✓ Fonctionnelle 90% du temps (entre 0,7 et 13 m<sup>3</sup>/s)
- ✓ Ouvrage de régulation permettant la non-dégradation en crue

La deuxième phase des travaux est la création d'un lit secondaire et du renforcement de la digue puis la pose des blocs dans le lit de la rivière de contournement.

Les travaux se poursuivront par l'aménagement d'un seuil de fond en aval du pont Jean Lioud.

Didier Girard précise que les travaux de la deuxième phase ne seront pas terminés en fin d'été à cause des intempéries mais fin septembre 2021.

Il indique également qu'un représentant de la Fédération Française de Canoë Kayak est venu sur place pour voir le fonctionnement, de la passe à canoé.

Le SIAM fera une présentation des travaux de ce site lors de l'inauguration de sa STEP le lundi 18 octobre 2021 à 14h00.

### Etudes Bièvre

---

Didier Girard rappelle qu'une étude hydromorphologique est en cours sur le territoire de la Bièvre afin de proposer des actions dans le cadre du futur contrat de Bassin Guiers Aiguebelette Truison Bièvre.

Cette opération se déroule en 4 phases :

- **Phase 1** : Diagnostic global et définition des objectifs.
- **Phase 2** : Scénarii d'aménagement de la zone d'étude. Un copil est prévu fin septembre 2021.
- **Phase 3** : Schéma d'aménagement et de gestion de la zone d'étude
- **Phase 4** : Cadrage réglementaire

Le 7 juillet 2021, une réunion de présentation du diagnostic global s'est déroulée à Aoste.  
Un prochain comité de pilotage aura lieu en septembre pour présenter les scénarii d'aménagement.

### Etudes bilan contrat bassin Guiers Aiguebelette

---

Didier Girard rappelle que le cadre de l'évaluation du contrat de rivière, des ateliers d'échanges « enjeux et pistes d'actions » se sont déroulés le 15/06/2021 à la maison du lac d'Aiguebelette.

Le 30 juin 2021, un comité technique s'est réuni en Visioconférence pour valider les grandes orientations stratégiques du prochain contrat de bassin.

Un comité de rivière sera organisé mi-octobre 2021.

Il expose ensuite les principales pistes d'actions :

- **Pollutions domestiques / non domestiques** : réhabilitation de réseaux Extension collecte / raccordement de hameaux / bourgs Création de systèmes d'assainissement en « petit collectif », Réduction des pollutions liées aux élevages (nutriments), Réduction des pollutions liées aux cultures, Finalisation des opérations d'amélioration des traitements.
- **Gestion quantitative de la ressource en eau** : étude stratégique, actions « sans regret » tous usages : économie d'eau, amélioration rendements, améliorations pratiques.
- **Gestion, restauration et valorisation des cours d'eau et milieux aquatiques** : AEP, Entretien de la végétation des berges, Lutte contre les espèces invasives, Gestion des zones humides, Projet de restauration morpho écologique Guiers aval
- **Communication/sensibilisation** : définir s'il faut prévoir des actions en matière de communication et sensibilisation ⇒ Visibilité du SIAGA, des actions, sur les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Elles seront basées sur le **Programme De Mesures (PDM) 2022-2027** et seront aidées financièrement par l'Agence de l'Eau.

Didier Girard présente le calendrier du 3<sup>ème</sup> contrat de bassin qui est le suivant :

- Juillet 2021 : déclaration d'intention
- Juillet 2021 à mars 2022 : élaboration du dossier contrat de bassin
- Mars 2022 : Dépôt du dossier
- Juin 2022 : Validation par l'Agence de l'eau avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qui se terminera le 31 décembre 2024.

Patrick Rouland précise qu'il sera indispensable de hiérarchiser les priorités compte-tenu de la courte durée de ce contrat. Didier Girard précise que des fiches actions seront élaborées dans le cadre des études techniques du bilan du Contrat de bassin.

## Délibérations

### ➤ **Achat parcelle Saint-Geoire-en-Valdaine :**

Jean-Louis Reynaud rappelle que la volonté du syndicat est de réaliser l'action B1-1-9 concernant le projet de restauration morpho-écologique de l'Ainan sur le secteur du canal du Moulin. Il indique l'opportunité d'acquérir une parcelle d'une surface de 1780 m<sup>2</sup>, référencée ZA 0046, située sur la commune de Saint-Geoire-en-Valdaine pour un montant de 4 500 € TTC (acquisition + frais de notaire).

**Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires.**

### ➤ **Appel à projet étude stratégique ressource en eau et changement climatique :**

Jean-Louis Reynaud rappelle que le Syndicat souhaite répondre à l'Appel à Projet « EAU » - volet : Amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique soutenu par département de la Savoie. Il indique que cette action a pour objectif de définir un plan pluriannuel d'actions prioritaires partenariales de protection, de restauration et de gestion de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. Quelle est la vulnérabilité des milieux et des usages du territoire ? les Scénarios d'évolution possibles.

Il précise que le projet peut être financé dans la limite de 80 % des dépenses par le Département de la Savoie et compte-tenu de la délibération du CS-2021-08 du 17 février 2021, le SIAGA va aussi solliciter financièrement l'Agence de l'Eau et le conseil départemental de l'Isère.

Il explique que ce projet consiste en un mémoire technique pour la restauration et de gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire du SIAGA et que le coût estimatif de l'étude est de 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

**Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à déposer le dossier et à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cet appel à projet.**

### ➤ **Déclaration d'intention contrat de bassin Guiers, Aiguebelette, Bièvre, Truison (GATB) :**

Didier Girard explique que le SIAGA s'engage depuis plusieurs années à améliorer et à préserver l'eau et les milieux aquatiques.

Dans le cadre de ses nouvelles missions de gestion de l'eau et de sa nouvelle compétence GEMAPI, le SIAGA souhaite mettre en place un 3<sup>ème</sup> contrat de bassin Guiers, Aiguebelette, Truison, Bièvre (GATB) en continuité avec le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Il paraît essentiel de maintenir nos actions de restauration et de préservation des milieux aquatiques pour garantir une gestion intégrée de l'eau, afin de réduire leurs conséquences dommageables sur les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Les objectifs du contrat sont les suivants :

- Préserver / Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau.
- Prendre en compte, préserver les zones humides.
- Connaître / Préserver / Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine dans la satisfaction de l'ensemble des usages.
- Connaître et gérer les risques hydrauliques dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.
- Restaurer / Maintenir le bon état des eaux.
- Sensibiliser les acteurs aux enjeux de préservation et de valorisation des milieux aquatiques.
- Evaluer l'efficacité du CR et suivre l'état des masses d'eau.

Le périmètre proposé comprend le bassin versant du Guiers et du lac d'Aiguebelette, de la Bièvre et du Truison.

La Procédure s'établit en 3 phases :

- Déclaration d'intention
- Orientations Stratégiques
- Elaboration du dossier Projet (dossier définitif),

Jean-Louis Reynaud demande au bureau le vote pour l'engagement des démarches du 3<sup>ème</sup> contrat du bassin Guiers, Aiguebelette, Bièvre, Truison.

**Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à engager les démarches de mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> contrat et à signer toutes les pièces.**

## Divers

### **✚ Projet construction locaux SIEGA :**

Jean-Louis Reynaud explique, que suite au rendez-vous avec le SIEGA et le CAUE, un calendrier est défini nous attendons l'appel d'offre assistance à maîtrise d'ouvrage.

### **✚ Calendrier :**

- Prochain bureau syndical : mercredi 22 septembre 2021 à 17h30, salle de réunion du SIEGA.
- Prochain conseil syndical : mercredi 6 octobre 2021 à 18h00, lieu à définir.
- Comité de rivière : mardi 12 octobre 2021 ou vendredi 15 octobre 2021 de 14h30 à 16h30, à la CCLA sous réserve de disponibilité de la salle.

✚ Didier Girard demande à Marc Gautier s'il est possible de prévoir au prochain conseil syndical de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, une intervention d'environ 30 minutes, avec Jean-Louis Reynaud, pour présenter le SIAGA. Marc Gautier répond que cela ne sera pas possible lors du prochain conseil mais nous contactera pour nous donner la date du conseil syndical suivant.

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 19h30.

**Le Président du SIAGA  
Jean-Louis REYNAUD**

